

## TARIFS COMMUNAUX POUR 2018

PHOTOCOPIE			
Format A4	0,35 €	Format A3	0,55 €
Format A4 recto verso	0,70 €	Format A3 recto verso	1.10 €
Asso. Comm. RSA Dem.emploi.	A4 : 0.15 €	Asso. Comm. RSA Dem.emploi.	A3 : 0.25 €
recto verso	A4 : 0.30 €	recto verso	A3 : 0.50 €
SALLE POLYVALENTE			
<b>Location pour <u>Camléziens</u> : majoration de 20% si midi &amp; soir ou soir &amp; midi. Majoration d'office du chauffage entre le 1/11 et le 31/03</b>			
Apéritif, exposition, goûter	52.64 €	Repas	138.66 €
Repas d'association communale/Rudonou	106.42 €	Arbre de Noël	Gratuit
Réunion	gratuit	Nettoyage de la salle	47.84 €
Chauffage pour apéritif, exposition, goûter	23.87 €	Chauffage pour repas	42.97 €
SALLE POLYVALENTE			
<b>Location pour <u>extérieurs à la commune</u> : majoration de 20% si midi &amp; soir ou soir &amp; midi. Majoration d'office du chauffage entre le 1/11 et le 31/03</b>			
Apéritif, exposition, goûter	106.42 €	Repas	245.06 €
		Arbre de Noël	159.02 €
Réunion	67.68 €	Nettoyage de la salle	65.17 €
Chauffage pour apéritif exposition, goûter	34,56 €	Chauffage pour repas	53.55 €
A chaque location, une caution de 200 € est demandée, ainsi que 31 € d'arrhes pour les Camléziens ou 80 € pour les extérieurs.			
ASSAINISSEMENT			
Redevance	1,22 € / m3	Abonnement	76,22 € / an
Taxe de raccordement	230 €		
CONCESSION AU CIMETIERE			
Trentenaire	139 €	Cinquantenaire	218 €
CAVEAU PROVISOIRE (forfait)	46 €		
CAVE-URNE	20 ans		30 ans
aménagement + concession	582€		621€

### Le Budget Primitif Communal présenté lors de la séance du 29 mars 2018

**En fonctionnement : Les dépenses de l'exercice 2017 sont de 396 063,53 €, les recettes de 517 179,24 € avec un report de 1 744,34 € soit un excédent de 135 951,17 €.**

**En investissement : Les dépenses pour 2017 se montent à 169 986,08 €, les recettes à 153 521,54 €.**

**Le résultat global pour 2017 est donc de + 104 651.17 € en tenant compte des restes à réaliser.**

Monsieur le Maire propose le maintien des taux des taxes principales communales : Taxe d'habitation, 10.86%, Taxe foncière bâtie, 15.92% et Taxe foncière non bâtie 49.45% pour 2017.

Le budget primitif pour 2017 est proposé en équilibre à hauteur de 492 600 € en fonctionnement et 203 654.31 € en investissement (y compris avec les crédits reportés).

### RAPPEL

Quelques plaintes sont parvenues en mairie concernant les nuisances sonores affectant la tranquillité des lotissements. La municipalité, rappelle que chaque propriétaire a reçu un cahier des charges lors de l'acquisition de son lot : nous vous conseillons donc de le relire pour veiller à son application.

**Exemples : les chiens, chats et oiseaux sont tolérés à la condition expresse que ces animaux n'apportent pas la moindre gêne aux voisins. Ils seront enfermés la nuit.**

**Les acquéreurs ne pourront faire ou laisser faire aucun bruit anormal, aucun travail avec ou sans machine qui soit de nature à nuire à la tranquillité ou gêner par le bruit, l'odeur, les trépidations ou autres.**